

Burundi : ouverture des élections législatives et communales controversées

@rib News, 29/06/2015 – Source AFP Les bureaux de vote des scrutins législatifs et communaux burundais, première étape d'élections générales controversées, ont officiellement ouvert lundi à 06H00 (04H00 GMT) dans un climat extrêmement tendu, marqué de violences, après deux mois de contestation contre la candidature du président Pierre Nkurunziza à un nouveau mandat. Quelque 3,8 millions de Burundais sont appelés aux urnes pour des scrutins sans véritable enjeu strictement électoral, l'opposition et la société civile ayant appelé au boycott. [Photo : Les membres des forces de sécurité ont été les premiers à voter]

Les autorités burundaises ont refusé de reporter à nouveau les élections, malgré les appels de la communauté internationale, de l'Union africaine et des pays de la région, qui estiment que le climat actuel ne permet pas des élections crédibles. Dans les quartiers de Cibitoke, Nyakabiga et Musaga, hauts-lieux de la contestation contre un troisième mandat de Pierre Nkurunziza à Bujumbura, les bureaux n'étaient pas encore ouverts près de 30 mn après l'ouverture officielle, ont constaté des photographes de l'AFP. Le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), Pierre-Claver Ndayicariye, contacté par l'AFP, a estimé qu'il était trop tôt pour connaître avec précision l'état des lieux sur le territoire. Les citoyens burundais doivent élire 100 députés, auxquels viendront s'ajouter trois membres de l'ethnie ultra-minoritaire twa (1% de la population) ainsi que, si nécessaire, un nombre variable de députés cooptés au sein des listes en lice pour parvenir aux équilibres prévus par la Constitution, l'Assemblée devant compter 60% de députés hutu (environ 85% de la population), 40% de députés tutsi (environ 15%) et 30% de femmes. Ces équilibres ont été consacrés par l'Accord d'Arusha, dont la signature en 2000 a ouvert la voie à la fin de la guerre civile ayant opposé entre 1993-2006 l'armée alors dominée par l'élite tutsi et des rébellions hutu. Les subtils mécanismes de partage du pouvoir de cet accord ont également apporté dix ans de paix au Burundi, dont l'histoire post-coloniale est ponctuée de massacres. Une présidentielle est prévue le 15 juillet. L'annonce fin avril de la candidature de M. Nkurunziza, élu en 2005 et 2010, à un nouveau mandat, en violation selon ses adversaires de la Constitution et de l'Accord d'Arusha, a déclenché un mouvement de contestation marqué de violences ayant fait au moins 70 morts et motivé un coup d'Etat militaire avorté. La communauté internationale et les anti-Nkurunziza dénoncent notamment un climat d'intimidation et de peur entretenu par les Imbonerakure - les membres de la Ligue de jeunesse du parti au pouvoir, qualifiée de milice par l'ONU -, l'absence de médias indépendants. Les radios indépendantes ont été défermées durant la tentative de coup d'Etat, mi-mai, et sont depuis empêchées de recommencer à émettre. Leurs patrons et journalistes ont pour beaucoup pris le chemin de l'exil ou se cachent, se disant victimes de menaces.